



Je suis préparateur en pharmacie hospitalière Je souhaite devenir assistant dentaire

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant dentaire pour lesquelles des compétences sont transférables depuis le métier de préparateur en pharmacie hospitalière.

Activités de l'assistant dentaire	Degré de transférabilité depuis préparateur en pharmacie hospitalière
Assistance du praticien dans la réalisation des soins	✗
Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux	😊
Accueil et communication auprès du patient	😊
Gestion et suivi du dossier patient	😊
Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire	✗
Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins	😊



Fort



Non transférable



Attention !

Seules les personnes titulaires du titre d'assistant dentaire, délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle peuvent exercer la profession d'assistant dentaire (article L. 4393-9 du code de la santé publique). Les titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière sont dispensés de trois unités d'enseignement :

- 6 - Examens complémentaires - Gestes et soins d'urgence ;
- 7 - Traçabilité et risques professionnels ;
- 8 - Organisation du travail - pluri professionnalité - accompagnement des personnes en formation et en intégration.

Il sont également dispensés de l'enseignement en vue de l'obtention de l'attestation de formation aux gestes de soins d'urgence de niveau 2, si celle-ci a été validée depuis moins de quatre ans.



ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- www.orientation-pour-tous.fr
- OMPL, fiche métier assistant dentaire
- certificationprofessionnelle.fr